

les éblouissements sont rares, les tintements d'oreilles au contraire sont fréquents; on éprouve parfois de l'anxiété, une sorte d'angoisse, un sentiment de constriction à l'épigastre. Après le cerveau, c'est vers cette région que les effets du hachisch paraissent avoir le plus de retentissement. Les battements du cœur semblent avoir une ampleur et une sonorité inaccoutumées. Les spasmes des membres acquièrent parfois une grande énergie, sans devenir jamais de véritables convulsions. L'action des muscles fléchisseurs prédomine: si l'on se couche, ainsi qu'on en éprouve presque toujours le besoin, involontairement les jambes se fléchissent sur les cuisses, les avant-bras sur les bras, ceux-ci se rapprochent des parties latérales de la poitrine; la tête en s'inclinant s'enfonce entre les épaules.

4° Enfin, si la dose est trop forte, elle donne lieu à un véritable empoisonnement qui se traduit par une céphalalgie très-forte, une anxiété très-grande, des nausées, des vomissements, un malaise d'autant plus considérable que l'empoisonné est porté par l'influence du hachisch à exagérer énormément tous les symptômes qu'il éprouve; son esprit se frappe davantage. Du reste, les conséquences sont loin d'être aussi terribles que celles qui résultent de l'empoisonnement par la belladone, la jusquiame, le datura, etc. Le plus souvent les vomissements viennent expulser l'excès du hachisch, et, au bout d'un temps variable, huit, dix, douze, vingt-quatre heures, le malade est complètement remis.

Effets du hachisch sur l'intelligence. — Ils sont très-nombreux et très-variés. Les idées sont généralement gaies, même chez ceux qui ont le vin triste. Les personnes qui se soumettent à l'empire du hachisch ont une grande tendance à matérialiser toutes leurs idées.

On remarque, dit-on, un état de bien-être, de béatitude. C'est un sentiment de bien-être physique et moral, de contentement, de joie intime, indéfinissable, que l'on ne peut analyser, dont on ne peut saisir la cause et qu'il est impossible d'exprimer. Mentionnons cette tendance très-marquée à exagérer toutes les impressions physiques ou intellectuelles. Mais un des phénomènes les plus curieux est cette excitation de l'intelligence, cette dissociation des idées; nous perdons petit à petit le pouvoir de diriger nos pensées à notre guise, il nous devient impossible de les coordonner entre elles, elles se pressent en foule dans notre cerveau, elles s'y accumulent, elles tourbillonnent, elles deviennent de plus en plus nombreuses, plus vives, plus saisissantes; elles s'accouplent de la façon la plus bizarre, la plus fantasque. Parfois la volonté reprend le dessus et vous avez un moment lucide; mais cet intervalle de lucidité ne dure pas, et il en résulte une succession non interrompue d'idées fausses et d'idées vraies, de rêves et de réalités. Par un mot, par un geste, nos pensées peuvent être dirigées successivement sur une foule de sujets différents avec une extrême rapidité, et malgré cela avec une grande lucidité. Selon Lallemand, la propriété la plus constante et la plus remarquable du hachisch est d'exalter les idées dominantes de celui qui en a pris, de

lui faire voir d'une manière claire ses plans les plus compliqués se débrouiller sans difficulté, ses projets les plus chers se réaliser sans obstacle, de lui procurer l'intuition précise de ce qu'il recherche, enfin de lui faire savourer par la pensée la possession anticipée et sans mélange de tout ce qui est suivant ses goûts, ses vœux, ses passions habituelles, ou plutôt suivant ses désirs et la direction de ses pensées au moment où le hachisch agit sur lui.

Quant aux illusions et aux hallucinations, elles sont très-nombreuses et très-variées; le hachisché a des hallucinations de la vue, de l'ouïe, du goût, du toucher, de l'odorat. Disons, cependant, que les deux premières paraissent un peu plus fréquentes que les autres.

L'action du hachisch sur l'organisme vivant, selon M. de Luca, varie suivant le tempérament et la sensibilité des individus: les femmes et les enfants sont très-sensibles à cette action; l'homme et les adultes, à doses égales, la ressentent moins. Tout le monde est d'accord pour attribuer aux personnes qui sont sous l'influence du hachisch la faculté de voir les objets plus loin qu'ils ne le sont, de sentir la voix faible et comme venant de loin, de se croire soulevées du sol, de dédaigner les choses qui les environnent, de se contempler de ses propres faits, de se rappeler les choses oubliées, d'avoir les idées claires et nettes, de prendre une attitude de dignité et de supériorité, et d'éprouver un contentement tout particulier.

Hachisch au point de vue hygiénique et moral. — Tous les auteurs sont d'accord sur ce point, que l'usage longtemps continué de cette substance abrutit l'espèce humaine, et peut conduire à l'idiotisme et à la folie, ainsi que le prouvent bon nombre de cas observés chez les Orientaux. Cette plante semble avoir une action particulière sur le foie; tous les mangeurs de hachisch ont une teinte icterique très-remarquable; les yeux deviennent fixes, perdent leur expression; la physionomie est hébétée. L'usage de cet agent doit être nécessairement funeste, puisque dans tous les temps on voit en Orient des mesures rigoureuses déployées par les autorités locales contre ce commerce.

EFFETS THÉRAPEUTIQUES. — Autrefois, dit M. le docteur Ringler, de Vienne (*Gazette médicale*, 1854), les Arabes se servaient du chanvre comme anesthésique; d'après les recherches de M. Stanislas Julien, les Chinois l'employaient déjà dans le même but dès l'année 220 de notre ère. De nos jours, il a été surtout expérimenté par les médecins anglais qui exercent dans l'Inde. D'une manière générale, nous pouvons dire qu'il a été administré contre la plupart des névroses: ainsi, dans le traitement de la chorée, les praticiens anglais en font un pompeux éloge; malheureusement ils sont en contradiction avec M. Moreau (de Tours), qui l'a administré très-souvent sans obtenir les succès proclamés par M. Corrigan dans le *London medical Times*: trois cas de guérison, la dose était de 25 gouttes de teinture trois fois par jour. Il en est de même pour l'épilepsie. M. Moreau a

COLEGIO
PREPARATORIO

SECRETARIA

eu très-souvent l'occasion de donner cet agent aux nombreux malades de Bicêtre, atteints de cette déplorable affection : jusqu'ici il ne compte que des insuccès. Et cependant les médecins anglais se vantent d'en avoir obtenu de bons résultats ; M. Gastinel rapporte également un cas de guérison obtenue par M. le docteur Bouteille à l'aide du hachisch. Les praticiens exerçant aux Indes prétendent encore en avoir recueilli de bons effets contre le tétanos ; nous lisons dans la thèse de M. Foulcon-Laborie : « L'extrait alcoolique du chanvre a été employé dans sept cas de tétanos, à la dose de 15 centigrammes toutes les deux ou trois heures ; sur sept cas, il y a eu quatre guérisons au bout de sept à huit jours. » Plus récemment, la *Gazette hebdomadaire* (1854) cite deux cas de guérison de tétanos des enfants, obtenus par MM. les docteurs Gaillard et Saussure : dans un cas la teinture était mêlée à de l'eau camphrée, et dans l'autre à de l'eau de cerise ; la dose a pu être portée jusqu'à 15 grammes, par cuillerée à café d'abord toutes les deux heures, puis toutes les heures, et enfin chaque demi-heure. On l'a encore conseillé dans la rage, le delirium tremens et les convulsions des enfants (*Annales médico-psychologiques*, t. III, p. 268). Mais c'est dans la folie avec hallucinations qu'il a été employé jusqu'ici avec le plus de succès. M. Moreau (de Tours), dans son ouvrage sur l'haliénation, publié en 1845, cite sept observations de fous hallucinés guéris par le hachisch ; depuis lors il a continué ses expériences, et il a obtenu un certain nombre de nouveaux cas de guérison. Selon lui, ce médicament doit s'adresser aux hallucinations qui signalent le début de la folie, il échoue chez les déments et contre les hallucinations anciennes. M. Rech, professeur à Montpellier, a aussi fait des expériences dans le même sens, et il en a également retiré de bons résultats. M. Hubbard a vanté le hachisch contre la névralgie faciale et crânienne.

M. Aubert-Roche, dans son *Traité de la peste*, cite onze observations de pestiférés traités par le hachisch ; sur ces onze observations, il y a quatre autopsies et sept guérisons. Voici, du reste, comment il s'exprime à ce sujet : « Je suis loin de croire que le hachisch réussisse toujours ; je sais qu'il y aura des cas où, dès le début de la peste, les individus seront frappés de mort. Si je juge cette substance comme capable d'arrêter le cours de la maladie, je ne crois pas qu'elle puisse ressusciter ceux qui, bien que respirant encore, sont déjà atteints mortellement. »

Voici une application curieuse du hachisch. Sa vertu stimulante sur les contractions utérines avait déjà été signalée par M. le docteur Christison, qui mettait cette substance au-dessus du seigle ergoté ; elle a été expérimentée par M. J. Gregor, qui l'a administrée à seize femmes. Il s'est servi d'une teinture contenant 3 grammes de hachisch pour 60 grammes de liquide : chez neuf de ces femmes, il ne remarqua pas que l'action de l'utérus fût augmentée, quoique la dose ait été portée jusqu'à 60 grammes de teinture donnée par

25 ou 30 gouttes à des intervalles plus ou moins longs ; sur ces neuf femmes, une seule eut le bénéfice d'un sommeil profond et réparateur. Chez les sept autres, les contractions devinrent plus fortes et plus fréquentes sous l'influence du médicament, qui agissait ainsi quatre ou cinq minutes après avoir été ingéré ; et lorsque l'effet avait cessé, on faisait de nouveau apparaître les contractions par l'administration de quelques gouttes de la teinture : chez aucune femme il ne produisit l'anesthésie. En somme, M. Gregor, bien que moins enthousiaste que M. Christison, pense qu'en administrant le hachisch lorsque le col est assez dilaté pour admettre le doigt dans son orifice, on peut diminuer de moitié la durée du travail ; il aurait en outre, selon lui, l'avantage sur le seigle ergoté, d'agir comme sédatif dans les contractions spasmodiques.

M. Debout a employé avec succès contre l'aménorrhée l'association du chanvre indien et du lupulin.

M. Beyran a employé le *Cannabis indica* comme diurétique dans l'hydropisie. On l'a vanté dans le catharre sénil, le *delirium tremens*.

Enfin, on a encore administré le hachisch dans le choléra ; malheureusement les médecins de Paris n'en ont pas retiré les heureux résultats qu'ils en attendaient, surtout après les nombreux éloges que lui avaient donnés les médecins anglais dans les Indes. Ils échouèrent dans les expériences entreprises à ce sujet, lors de l'épidémie qui désola la capitale en 1849. M. Uytterhæven paraît avoir été plus heureux en Belgique.

Si jusqu'ici on utilisait le chanvre indien, c'était le plus souvent à cause de son action anodine et antispasmodique ; voici qu'on prétend qu'il peut devenir bien plus utile par sa propriété hypnotique, beaucoup moins remarquée. Le docteur Frommuller a fait dans ce sens, avec la coopération de ses assistants, près de mille essais qui peuvent se résumer dans les conclusions suivantes :

1° Le chanvre indien est, de tous les moyens anesthésiques connus, celui qui produit un narcotisme remplaçant plus parfaitement le sommeil naturel, sans occasionner l'excitation outrée des vaisseaux, sans suspension particulière des excrétions, sans faire craindre une réaction maligne, sans paralysie consécutive. 2° Il n'agit, il est vrai, pas si violemment ni si sûrement que l'opium. 3° Il peut être donné dans toutes les maladies inflammatoires aiguës et dans les affections typhiques. 4° Il est propre surtout à être employé alternativement avec l'opium, dans le cas où celui-ci n'agit plus. 5° Le meilleur mode de donner le remède consiste à faire des pilules d'extrait alcoolique, et de pulv. sem. cannab. La plus petite dose susceptible de produire le sommeil est de 5 centigrammes, qu'il est nécessaire d'augmenter progressivement. Cette application intéressante n'a pas été vérifiée en France.